

## **Commission de la Santé et de la Sécurité sociale**

### **Procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024**

*La réunion a eu lieu par visioconférence.*

#### Ordre du jour :

1. 8394    Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 relative à certaines mesures de suivi de l'évolution du virus SARS-CoV-2 et de lutte contre la maladie Covid-19  
          - Rapporteur : Monsieur Max Hengel  
  
          - Présentation et adoption d'un projet de rapport
2.           Divers

\*

Présents :    Mme Diane Adehm, M. Gilles Baum, M. Marc Baum, M. François Bausch, M. Dan Biancalana, M. Jeff Boonen, M. Mars Di Bartolomeo, M. Georges Engel, M. Gusty Graas, Mme Carole Hartmann, M. Max Hengel, Mme Françoise Kemp, M. Gérard Schockmel, Mme Alexandra Schoos, M. Marc Spautz

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Laurent Jomé, Mme Sonja Trierweiler, du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale

Mme Mara Bilo, du groupe parlementaire CSV

Mme Patricia Pommerell, de l'Administration parlementaire

Excusée :    Mme Martine Deprez, Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale

\*

Présidence :   M. Max Hengel, Président de la Commission

\*

1. 8394    **Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 relative à certaines mesures de suivi de l'évolution du virus SARS-CoV-2 et de lutte contre la maladie Covid-19**

Monsieur Max Hengel (du groupe politique CSV), Président de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale et rapporteur du projet de loi sous rubrique, présente brièvement le projet de rapport relatif audit projet de loi.

Comme retenu lors de la réunion de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale de la veille<sup>1</sup>, Monsieur le Président-Rapporteur annonce son intention d'élaborer un projet de motion qui sera transmis en temps utile pour avis et commentaires aux membres de la commission parlementaire.

Monsieur Mars Di Bartolomeo (du groupe politique LSAP) regrette le fait que le projet de rapport ne reflète pas la discussion controversée qui a été menée au cours de la réunion de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale du 19 juin 2024. Pour cette raison, le groupe politique LSAP a décidé de s'abstenir au moment du vote sur le projet de rapport et de réserver sa position finale sur le projet de loi en fonction du contenu de la motion susmentionnée, qui devrait être en ligne avec les motions successives votées à ce sujet, et du rapport oral de Monsieur le Président-Rapporteur, qui devrait se référer à la discussion de la veille. En outre, l'orateur propose d'intégrer dans la motion une référence à l'avant-projet de loi « *pandémie* » élaboré par la Ministre de la Santé de l'époque et qui a fait l'objet d'une consultation interministérielle sous le Gouvernement précédent.

Monsieur François Bausch (de la sensibilité politique déi gréng) juge opportun de mentionner dans le rapport oral et dans les considérants de la motion susmentionnée la « *motion relative à une évaluation des mesures prises pour lutter contre la propagation de la COVID-19* » que l'orateur a déposée le 2 mai 2024 et qui a été adoptée à l'unanimité. En outre, l'intervenant demande d'intégrer une date concrète dans l'invite de la motion, en l'occurrence le 31 décembre 2024.

Par la suite, les membres de la commission parlementaire procèdent au vote du projet de rapport.

Les groupes politiques CSV et DP et les sensibilités politiques déi gréng et déi Lénk votent pour le projet de rapport sous rubrique (11 voix).

Les groupes politiques LSAP et ADR s'abstiennent (4 voix).

Les membres de la commission parlementaire conviennent en outre de retenir le modèle de base pour la discussion du projet de loi.

## **2. Divers**

Aucun point divers n'est abordé.

---

<sup>1</sup> Cf. le procès-verbal de la réunion de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale du 19 juin 2024.

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**